

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire..... 5

Avant-propos..... 7

CHAPITRE 1. – BELGIQUE

TRANSFERTS D’ENTREPRISES : FRICTIONS ENTRE LES DROITS BELGE
ET EUROPÉEN..... 13

I. *Les services publics*..... 15

II. *La solidarité*..... 16

III. *Le maintien des conventions collectives de travail après le transfert*... 17

A. – Position du problème..... 17

B. – Les arguments..... 19

IV. *Le pouvoir de modification unilatérale des conditions de travail
par l’employeur*..... 25

V. *L’entreprise en difficulté*..... 31

VI. *Annexes*..... 37

A. – Extraits de la convention collective de travail n° 32bis
du 17 juin 1985 concernant le maintien des droits
des travailleurs en cas de changement d’employeur
du fait d’un transfert conventionnel d’entreprise et réglant
les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l’actif
après faillite ou concordat judiciaire par abandon d’actif... 37

B. – Extraits de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions
collectives de travail et les commissions paritaires..... 41

C. – Extraits du Code de droit économique..... 43

D. – Extraits de la convention collective de travail n° 102
du 5 octobre 2011 concernant le maintien des droits
des travailleurs en cas de changement d’employeur du fait
d’une réorganisation judiciaire par transfert sous autorité
de justice..... 46

CHAPITRE 2. – ESPAGNE

L’APPLICATION DU RÉGIME DU TRANSFERT D’ENTREPRISE EN ESPAGNE.
DYSFONCTIONNEMENTS PAR RAPPORT À LA DOCTRINE JURIDIQUE DE LA COUR
DE JUSTICE DE L’UNION EUROPÉENNE..... 51

I. *Présentation*..... 51

II. <i>Le transfert des entreprises régi par la loi espagnole du statut des travailleurs</i>	53
A. – Le transfert du personnel dans le cadre d'un changement de « marché »	57
B. – Réorientation de la doctrine juridique espagnole concernant l'application du régime du transfert d'entreprise dans le cadre d'un marché	61
III. <i>Débat actuel en Espagne en matière de réversion (récupération) de services publics par les administrations publiques</i>	67
IV. <i>Conclusions</i>	70
V. <i>Annexes</i>	71
A. – Real Decreto Legislativo 2/2015, de 23 de octubre, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley del Estatuto de los Trabajadores	71
B. – Ley 9/2017, de 8 de noviembre, de Contratos del Sector Público, por la que se transponen al ordenamiento jurídico español las Directivas del Parlamento Europeo y del Consejo 2014/23/UE y 2014/24/UE, de 26 de febrero de 2014.	76
C. – Ley 3/2017, de 27 de junio, de Presupuestos Generales del Estado para el año 2017	87
D. – Ley 6/2018, de 3 de julio, de Presupuestos Generales del Estado para el año 2018	88
CHAPITRE 3. – FRANCE	
DROIT FRANÇAIS DES TRANSFERTS D'ENTREPRISE ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE : UNE HARMONISATION À PARFAIRE	89
I. <i>Entité économique, main-d'œuvre et perte de marché</i>	90
II. <i>La protection des salariés contre le licenciement motivé par le transfert.</i>	94
A. – Le principe du maintien des contrats de travail en cours	95
B. – La question du licenciement	97
1. – Les contrats rompus avant transfert	97
i. – Le principe de l'interdiction des licenciements.	97
ii. – Le tempérament apporté au principe	98
2. – Les contrats rompus après le transfert	99
3. – La modification du contrat	100
4. – Les difficultés liées au service public.	102
C. – Les conventions collectives de travail applicables après le transfert.	103
D. – Le sort des mandats représentatifs	105
1. – Incidences sur les institutions	105
2. – Incidence sur le statut protecteur	106

TABLE DES MATIÈRES	157
III. <i>Annexes</i>	107
A. – Extraits du Code du travail français. Première partie – Les relations individuelles de travail. Livre deuxième – Le contrat de travail. Titre deuxième – Formation et exécution du contrat de travail. Chapitre IV – Transfert du contrat de travail	107
B. – Extraits du Code du travail français. Titre troisième – Rupture du contrat de travail à durée indéterminée. Chapitre III – Licenciement pour motif économique. Section VI – Accompagnement social et territorial des procédures de licenciement	109
C. – Extraits du Code du travail français. Deuxième partie – Les relations collectives de travail. Livre quatrième – Les salariés protégés. Titre premier – Cas, durées et périodes de protection. Chapitre premier – Protection en cas de licenciement. Section première – Champ d'application . .	111
CHAPITRE 4. – ITALIE	
LA DISCIPLINE DU TRANSFERT D'ENTREPRISE EN DROIT ITALIEN FACE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE.	113
I. <i>Introduction</i>	113
II. <i>La discipline du transfert d'entreprise en droit italien</i>	114
A. – Continuation des contrats de travail et maintien des conditions de travail	118
B. – Le transfert d'entreprise comme outil pour l'externalisation de la production	120
C. – Le transfert comme outil pour la gestion des crises d'entreprise.	122
III. <i>Le transfert des entreprises en état de crise et le dialogue avec le droit UE</i>	124
IV. <i>Conclusions</i>	128
V. <i>Annexes</i>	130
A. – Codice civile.	130
B. – Legge 29 dicembre 1990 n° 428.	131
CHAPITRE 5. – LUXEMBOURG	
ASPECTS SOCIAUX DES TRANSFERTS D'ENTREPRISES AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.	133
I. <i>Le transfert d'entreprise</i>	135
II. <i>Les conventions collectives après le transfert.</i>	136
A. – Régime transitoire.	137
B. – Fin du régime transitoire.	138

III. <i>La protection des salariés contre le licenciement motivé par le transfert.</i>	139
IV. <i>Possibilité de modifier la rémunération</i>	141
A. – Employeur ne respectant pas les formes	143
B. – Employeur respectant les formes.	144
V. <i>Le transfert des délégués du personnel</i>	146
VI. <i>Annexes</i>	148
A. – Code du travail. Livre premier – Relations individuelles et collectives du travail (extrait). Titre II – Contrat de travail (extrait). Chapitre premier – Le contrat de travail en général (extrait)	148
B. – Code du travail. Livre IV – représentation du personnel (extrait). Titre premier – Délégations (extrait). Chapitre III – Désignation des délégués du personnel (extrait)	152
<i>Table des matières.</i>	155